



St Maurice, le 12 mai 2016

# Passages en force !!



## 1 – Passage en force du gouvernement - Avec le 49.3, il fait sa loi !

Modifications profondes du code du travail. N'en doutez pas, la loi EL KHOMRI sera un **calvaire pour beaucoup**, elle amplifiera le chômage et la précarité. **2 exemples :**

- Les licenciements économiques ne sont plus assujettis à l'existence d'un motif que pourrait contester un juge (prud'hommes). Dorénavant, une simple baisse du chiffre d'affaire ou de la trésorerie ou encore une mutation technologique fera office de motif incontestable.
- Un simple accord d'entreprise (*fait par exemple à l'occasion d'un chantage à l'emploi*) permettra à l'employeur de déroger à un avantage issu d'un accord de branche (Syntec).

**Voir aussi :** l'accroissement du temps de travail, heures supplémentaires à 10%, la baisse des salaires contre stabilité des effectifs, indemnités de licenciement plafonnées (à titre indicatif),...

**Des manifestations (ils ne comprennent que cela) sont prévues dans les prochains jours : cette après-midi 12 mai à 14h (Denfert Rochereau), puis les 17 et 19 mai.**

## 2 – Passage en force à VWIS – Moins de moyens pour vos représentants !

C'est parti ! Les prochaines élections professionnelles de VWIS se tiendront dans la 2<sup>e</sup> quinzaine de juin 2016. Ce matin, la direction a informé vos élus qu'elle appliquera la récente loi **REBSAMEN**. **Résultat :** -15% d'élus et division par 2 du nombre de réunions avec vos représentants, moins de moyens pour transmettre vos demandes et revendications, pour gérer les œuvres sociales, pour réagir face aux événements graves que la situation économique actuelle ne peut exclure ! **Consulté ce matin, la CGT a refusé ce passage en force !**

Ce CHOIX en dit long sur les intentions de la direction. Dans la période d'incertitude actuelle où s'accumulent mauvais plans et réorganisations successives, il n'améliore ni la qualité de service de VWIS ni les "relations sociales" ? Pourquoi un tel passage en force ? **La loi REBSAMEN ne s'impose pas à l'employeur. Il peut choisir de ne pas l'appliquer !**

**Avant les prochaines élections, la CGT souhaite NEGOCIER avec la direction pour que soit respectée la représentation du personnel et sauvegardés ses moyens.**

## La CGT vous informe, les salariés apprécieront.